

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2023-DEC- 69

## DECISION

### PORTANT SUR LE FOND DE SOUTIEN AUX COMMUNES TOUCHEES PAR LES EMEUTES URBAINES DE JUIN 2023

Considérant qu'à la suite des violences urbaines de juin 2023, plusieurs dégradations ont été constatées sur la commune. Un accompagnement financier spécifique des collectivités a été prévu par la région, et une décision spécifique est nécessaire pour prétendre à cet accompagnement financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** les dégâts occasionnés pendant les violences urbaines de juin 2023 entraînent les travaux suivants :

- Remplacement de vitrages au Complexe sportif Laura Flessel
- Remplacement du vitrage de la porte vitrée de l'espace restauration de l'école élémentaire Mille Visages
- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil, réhabilitation du poste de police municipale et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés

**CONSIDERANT** que l'expertise « structure » est en cours et qu'il n'est pas possible d'affirmer à ce jour que la structure du sas d'entrée et de l'accueil n'a pas été dégradée lors de l'incendie. 2 options de chiffrage sont donc prévues à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** les modalités d'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens - violences urbaines juin 2023 ;

#### DECIDE :

**D'ADOPTER** les avant-projets suivants :

- Remplacement de vitrages au Complexe sportif Laura Flessel pour un montant de 37 580 € HT soit 45 096 € TTC.
- Remplacement du vitrage de la porte vitrée de l'espace restauration de l'école élémentaire Mille Visages pour un montant de 4 167€ HT soit 5 000€ TTC.

**OPTION 1** : pas d'atteinte sur la structure du sas d'entrée

- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil, réhabilitation du poste de police municipale et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés pour un montant estimé maximum de 326 264€ HT soit 391 517€ TTC.

**OPTION 2** : atteinte de la structure du sas d'entrée

- Poste de police municipale incendiée : reconstruction du sas d'entrée et de l'accueil, réhabilitation du poste de police municipale et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés pour un montant estimé maximum de 376 264€ HT soit 451 517€ TTC.

**DE PRESENTER** un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à candidatures pour le fond de soutien aux communes touchées par les émeutes urbaines de juin 2023

**DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :

Travaux	Coût € HT	Coût € TTC	Remboursement de l'assurance	Demande d'accompagnement financier par la Région	Reste à charge pour la Commune de Chanteloup-les-Vignes (sur montant € HT)
Remplacement des vitrages du le Complexe sportif Laura Flessel et de l'école élémentaire Mille Visages	41 747 €	50 096 €	0 €	41 747 €	0 €
OPTION 1 : Réhabilitation du poste de police municipale incendié et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés	326 264 €	391 517 €	174 317 €	151 947 €	0 €
OPTION 2 : Réhabilitation du poste de police municipale incendié et remplacement des mobiliers et matériels informatiques incendiés	376 264 €	451 517 €	234 317 €	141 947 €	0 €

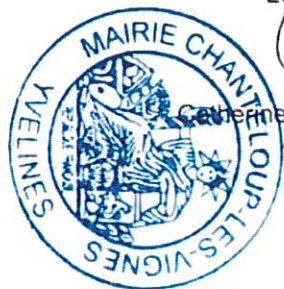
**D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 28 septembre 2023

Décision  
Transmise à la Sous-Préfecture  
Le :  
Certifiée exécutoire et affichée  
Le :



Le Maire

Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230928-2023-DEC-69-AR  
Date de réception préfecture : 28/09/2023